

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 1 octobre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_087

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC SEA POUR LE FINANCEMENT DU LABEL BDNA (BÂTIMENT DURABLE NOUVELLE AQUITAINE) POUR L'ESPACE ÉDUCATIF JACQUES PRÉVERT

Le 1 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **25 septembre 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, M. Guénoé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sadia HADJ ALBELKADER donne procuration à M. Idriss BENKHELOUF, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Aurélien DESBATS donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD.

Secrétaire de la séance : Mme Catherine CAMI

Monsieur Vincent BOIVINET expose :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de l'espace éducatif Jacques Prévert, la collectivité a sollicité la reconnaissance du Label BDNA (Bâtiment Durable Nouvelle Aquitaine).

Le projet a été présenté en commission à La Rochelle le 22 mai 2024 et le premier échelon du niveau -qui en comporte trois- a été attribué pour ce projet.

La reconnaissance de ce Label peut être accompagnée financièrement par le Fonds SEA pour la transition des territoires via la signature d'un contrat de partenariat.

Ce fonds a été lancé en 2021 par LISEA, concessionnaire de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) et MESEA, mainteneur de la ligne. Il a pour vocation le soutien de projets en lien avec l'insertion sociale et professionnelle, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité. Il traduit l'engagement que prennent, sur le long terme, LISEA et MESEA auprès des acteurs des territoires traversés par la LGV SEA.

Le fonds SEA concentre son action sur les enjeux de transition écologique et solidaire des secteurs de l'agriculture et du bâtiment. Il intervient en cohérence avec les politiques publiques et en complémentarité avec les dispositifs d'accompagnements existants.

Au vu de ces éléments, un dossier de demande de financement a été déposé au printemps 2024 auprès de SEA qui en confirme l'éligibilité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le projet de convention de partenariat entre la mairie de Bègles et le fonds SEA pour la transition des territoires, ci-joint annexé

CONSIDÉRANT l'obtention du label BDNA pour l'espace éducatif Jacques Prévert

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec SEA pour l'obtention d'un financement d'un montant TTC de 37 138 €.

Article 2 : De prévoir cette subvention au budget principal de la Ville, chapitre 13, article 1318.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 1 octobre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Mme Catherine CAMI

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH



Convention de partenariat n° PR920A22BD061
En date du 29 Août 2024

Entre
La Mairie de Bègles
et
Le Fonds SEA pour la transition des territoires



ENTRE :

La mairie de Bègles, collectivité locale, SIRET n°21330039500018, située 77 Rue Calixte Camelle, BP 153, 33321 Bègles CEDEX représentée par Clément Rossignol Puech, en qualité de Maire,

Ci-après dénommé(e) le « Bénéficiaire »

D'une part,

ET :

Le Fonds de dotation SEA pour la transition des territoires, un fonds de dotation dont le siège social est situé au 61-64 quai de Paludate, CS21951, 33088 Bordeaux Cedex, dont le numéro de SIRET est le 792 400 491 00025, représenté par Lionel Epely, en qualité de Président,

Ci-après dénommé le « Fonds SEA »

D'autre part,

Ou ci-après dénommés individuellement une « Partie » ou ensemble les « Parties »,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Odéys et le Fonds SEA ont lancé en juillet 2022 un partenariat dans le cadre de la démarche BDNA à destination des porteurs de projets présents sur les départements traversés par la LGV SEA.

En s'inscrivant dans ce dispositif d'accompagnement porté par Odéys, le Fonds SEA soutient son déploiement sur les territoires auprès des acteurs, avec également une expérimentation dans le département de l'Indre-et-Loire via la collaboration d'Envirobot Centre.

Les porteurs de projets inscrits dans la démarche BDNA avec un niveau de reconnaissance argent, et répondant à certains critères complémentaires de la grille BDNA tels que présentés en annexe 1, peuvent prétendre à un soutien financier du Fonds SEA.

Le Bénéficiaire souhaite construire un nouveau groupe scolaire et a inscrit son projet dans la démarche BDNA. Ce dernier a obtenu la reconnaissance argent lors de la commission conception du 22 mai 2024, (ci-après le « Projet »).

Le projet répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité, le Fonds SEA apporte une aide financière au Bénéficiaire selon les termes et conditions ci-après.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. OBJET

Le Fonds SEA contribue au financement du Projet tel qu'il est décrit en annexe 2.

Le Bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le Projet dans le respect des dispositions de la présente convention et de ses annexes (ci-après la « Convention »).

2. DELAI DE REALISATION DU PROJET

La date d'achèvement du projet est fixée au 30 mars 2026 (ci-après la « Date d'achèvement »).

3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

a. Engagement du Fonds SEA

Le Fonds SEA met à disposition du Bénéficiaire, à sa demande et sous réserve du respect des stipulations de la Convention, un financement total trente-sept mille cent trente-huit (37 138) Euros (ci-après le « Financement »).

b. Engagement du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire utilise l'intégralité du Financement aux fins de financer le Projet dans le respect des lois et conformément à la description qui figure en annexe 2 ainsi qu'au plan de financement et au budget détaillé qui figurent en annexe 3.

Le Bénéficiaire s'engage à atteindre les engagements prévus à la conception du projet et présentés en annexe 2, conformément au calendrier d'exécution mentionné dans cette même annexe. Dans le cadre du partenariat entre le Fonds SEA et Odéys, la tenue des engagements fera l'objet d'une évaluation par Odéys au moment de la passation des marchés aux entreprises, intervenant au plus tard le 31 décembre 2025.

4. MODALITES DE VERSEMENT DES FOND

a. Demande de versement

Le Fonds SEA ne pourra effectuer un versement qu'après présentation d'une demande de versement dûment établie par le Bénéficiaire.

Chaque demande de versement ne sera considérée comme dûment établie que si tous les documents mentionnés en annexe 4 (conditions suspensives) pour le versement considéré sont joints à la demande de versement.

Si les conditions stipulées dans la Convention sont remplies, la demande de versement fera l'objet d'un accord et le Fonds SEA mettra à disposition du Bénéficiaire le versement demandé dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de la demande de versement.

b. Modalités de versement

Les demandes de versement seront adressées de la manière suivante :

- Une première demande de versement de dix-huit mille cinq cent soixante-neuf (18 569) Euros, correspondant à 50% du soutien accordé par le Fonds SEA, à la signature de la Convention;
- Le versement du solde, après évaluation par Odéys et validation par le Fonds SEA lors de la passation des marchés aux entreprises. Cette demande de versement interviendra au plus tard trois mois après la Date d'achèvement, et sera accompagnée d'un récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées concernées par l'aide financière du Fonds SEA. Si les dépenses effectives ne sont pas égales au montant de dépenses prévu, le versement du solde sera effectué à due concurrence de ces dépenses.

5. REJET DES DEMANDES DE VERSEMENT

Le Fonds SEA se réserve le droit de rejeter toute demande de versement après avoir préalablement entendu le Bénéficiaire, si l'un des événements suivants se réalise :

- Le Bénéficiaire ne respecte par l'une quelconque des stipulations de la Convention et notamment, l'un quelconque de ses engagements et déclaration pris au titre de l'article 6 ;
- La survenance d'un événement ou d'une situation qui a ou est susceptible d'avoir un effet significatif et défavorable sur le Projet ou sur la capacité du Bénéficiaire à réaliser le Projet, notamment, si l'un des événements suivant se réalise :
 - o Suspension ou ajournement de la réalisation du Projet pour une période supérieure à six mois ;
 - o Non réalisation complète du Projet à la Date d'achèvement ;
 - o Le Bénéficiaire se retire du Projet ou cesse d'y participer.
- Une annulation totale ou partielle de l'un quelconque des co-financements ou de l'auto-financement du Bénéficiaire.

6. DECLARATIONS

6.1 Le Bénéficiaire déclare au jour de l'entrée en vigueur de la Convention et réitère à chaque demande de versement pendant toute la durée de la Convention au profit du Fonds SEA les déclarations suivantes :

- Le Bénéficiaire dispose des compétences techniques et financières nécessaires à la réalisation du projet ;
- La signature de la Convention et l'exécution des obligations qui en découlent ne sont contraires à aucune disposition légale, loi ou réglementation nationale ou internationale, qui lui est applicable ou aucun engagement auquel il a souscrit ;
- Toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du Projet ont été obtenues et sont en vigueur à la date considérée et il n'existe pas de circonstance en raison desquelles ces autorisations pourraient être rétractées, non renouvelées ou modifiées en tout ou en partie.

6.2 Le Bénéficiaire prend les engagements suivants pendant toute la durée de la Convention au profit du Fonds SEA :

- Le Bénéficiaire autorise le Fonds SEA à effectuer ou à faire effectuer des missions de suivi ayant pour objet l'évaluation des conditions de réalisation du Projet et l'atteinte des objectifs visés. A cet effet, le Bénéficiaire s'engage à permettre la réalisation de ces missions ;
- Le Bénéficiaire informera le Fonds SEA sans délai après en avoir eu connaissance, de tout évènement constitutif ou susceptible d'avoir un effet significatif défavorable sur le Projet ainsi que les moyens mis en place pour y remédier ;
- Le Bénéficiaire informera le Fonds SEA sans délai de toute annulation totale ou partielle, de non obtention ou de non renouvellement de l'un quelconque des co-financements ;
- Le Bénéficiaire s'engage à informer le Fonds SEA de tout changement de situation tel que :
 - o Modification de sa forme juridique, son siège social, son objet ou activité, le cas échéant, son capital social ;
 - o Cession totale ou partielle ou apport partiel d'actifs affectant sa solvabilité ;
 - o Fusion, scission ou dissolution du Bénéficiaire, cessation ou modification substantielle de son activité, notamment en cas de changement ou de modification de ses statuts ;
 - o Etat de cessation des paiements du Bénéficiaire, ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Bénéficiaire.
- Le Bénéficiaire s'engage à communiquer au Fonds SEA :
 - o Les rapports relatifs au Projet et tout autre document relatif au Projet que le Fonds SEA pourra raisonnablement lui demander ;
 - o Les documents financiers et budgétaires annuels dès leur approbation ainsi que tout autre document ou renseignement relatif à la situation financière du Bénéficiaire que le Fonds SEA pourra raisonnablement lui demander ;
 - o Les documents relatifs à tout dépôt de brevet ou à tout droit d'auteur relatif au Projet.

7. COMMUNICATION

Les Parties, ainsi que la société LISEA et ses associés pourront communiquer sur le Projet, dans un objectif de valorisation du présent partenariat. Le cas échéant, le Bénéficiaire s'engage à mentionner le concours financier apporté par le Fonds SEA ainsi qu'à faire figurer le logo du Fonds SEA. Le Fonds SEA apporte son concours aux démarches de valorisation portées par le Bénéficiaire, notamment grâce à la publication d'informations relatives au Projet sur son site internet.

8. PROPRIETE ET UTILISATION DES RESULTATS



La propriété y compris les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats du Projet est dévolue au Bénéficiaire.

Afin d'utiliser les résultats du Projet auprès du grand public, le Bénéficiaire concède au Fonds SEA et à la société LISEA un licence d'exploitation non commerciale des droits de propriété intellectuelle afférent aux résultats du Projet et ce pour le monde entier et pour toute la durée de la protection actuellement accordée et qui sera accordée dans l'avenir par la législation ou la réglementation applicable. Cette licence d'exploitation comporte notamment le droit d'imprimer et de reproduire et/ou de faire reproduire, le droit de publier et de diffuser sur tous supports de communication matériels ou immatériels, le droit de communication au public et de mise à disposition du public.

9. CESSION

Le Bénéficiaire ne peut ni céder la Convention à un tiers ni réaliser une quelconque cession de créance concernant toute somme qui serait due par le Fonds SEA sans obtenir l'accord préalable du Fonds SEA.

10. RESPONSABILITE

Le projet est réalisé sous la seule responsabilité du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire est seul responsable à l'égard des tiers pour tout dommage qui serait causé à l'occasion de la réalisation du Projet.

Le Fonds SEA ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un quelconque dommage survenu lors de la réalisation du Projet.

11. NOTIFICATIONS ET INTERLOCUTEURS OPERATIONNELS DES PARTIES

Pour le Bénéficiaire :

Mairie de Bègles

A l'attention de : Sylvain Augonnet

Téléphone : 05 56 49 88 88

Mail : s.augonnet@mairie-begles.fr

Pour le Fonds SEA :

Fonds SEA pour la transition des territoires

61-64 quai de Paludate, CS 21951

33088 Bordeaux Cedex

A l'attention de Lise DAUCHET

Copie : Thierry Charlemagne

Mail : fonds-sea@lisea.fr

12. ENTREE EN VIGUEUR – DUREE

La Convention entre en vigueur le jour de sa signature et expire à la plus proche des deux dates suivantes : soit (i) six (6) mois après la Date d'achèvement, soit (ii) à la date de dissolution du Fonds SEA.

13. RESILIATION

En cas de manquement du Bénéficiaire à l'une de ses obligations au titre de la Convention, le Fonds SEA pourra demander au Bénéficiaire de remédier à ce manquement dans un délai imparti.

Si ce manquement n'est pas remédié à l'issue de ce délai, le Fonds SEA se réserve la faculté de résilier la Convention en respectant un préavis d'un mois. Le Bénéficiaire en sera informé par lettre recommandée du Fonds SEA et s'engage, à la demande de ce dernier, à lui reverser tout ou partie du Financement reçu, selon les modalités et dans un délai qui lui seront communiqués.

14. DROIT APPLICABLE, ATTRIBUTION DE JURIDICTION



14.1 Droit applicable

La Convention est régie par le droit français.

14.2 Résolution des litiges

En cas de litige entre les Parties, une réunion de conciliation entre les représentants des Parties sera tenue dans les quinze (15) jours suivant la demande exprimée par une des Parties.

En cas d'insuccès de cette tentative de conciliation dans un délai de trente (30) jours à compter de la réunion susvisée, les différends découlant de la Convention ou en relation avec celle-ci, seront tranchés définitivement devant les juridictions compétentes dans le ressort de la cour d'appel de Versailles.

Fait en deux exemplaires originaux, chacune des Parties reconnaissant avoir reçu le sien, à Bordeaux, le 28 Août 2024.

Le Bénéficiaire

Représenté par Clément Rossignol Puech, Maire

Le Fonds SEA pour la transition des territoires

Représenté par Lionel Epely, Président

ANNEXE 1

Présentation du partenariat entre le Fonds SEA et Odéys et critères d'éligibilité et modalités de financement des projets



odéys Cluster construction et aménagement durables

pour la transition des territoires

Partenariat



bdna
NOUVELLE-AQUITAINE
L'INTELLIGENCE COLLECTIVE POUR MEUX BÂTIR

avril 2023



Contexte et présentation du Fonds SEA

LISEA, concessionnaire de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), et MESEA, mainteneur de la ligne, ont lancé en 2021 le Fonds SEA pour la transition des territoires. Ce fonds a pour vocation le soutien de projets en lien avec l'insertion sociale et professionnelle, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité. Il traduit l'engagement que prennent, sur le long terme, LISEA et MESEA auprès des acteurs des territoires traversés par la LGV SEA.

Le Fonds SEA concentre son action sur les enjeux de transition écologique et solidaire des secteurs de l'agriculture et du bâtiment. Il intervient en cohérence avec les politiques publiques et en complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement existants.

Après une première action en 2021 portée sur le soutien à la transition du monde agricole, le Fonds SEA souhaite à travers ce partenariat avec Odéys soutenir les acteurs du bâtiment engagés dans une démarche de développement durable.

Plus précisément, le Fonds SEA souhaite soutenir l'innovation et la structuration des filières dans les domaines de l'économie circulaire, du réemploi et des matériaux biosourcés et géosourcés.

Pour mener à bien son programme, le Fonds SEA mène une démarche partenariale avec les acteurs du territoire. Il s'appuie sur les compétences d'un comité technique constitué d'experts œuvrant dans les domaines ciblés et ayant pour missions d'accompagner le fonds dans la construction des appels à projets, l'instruction des demandes de soutien et le suivi des actions. Une approche qui permet de mettre à profit leurs compétences techniques et scientifiques et leurs connaissances des enjeux spécifiques des territoires.

Le comité technique accompagnant le Fonds SEA pour son action vers le secteur du bâtiment est composé de :



Partenariat Fonds SEA – Odéys – démarche BDNA – page 2



Présentation d'Odéys et de la démarche BDNA

Odéys est le Cluster construction et aménagement durables en Nouvelle-Aquitaine avec comme fondement « **Innovons ensemble pour bâtir notre avenir** ».

Avec la richesse d'un réseau de près de 350 adhérents et une présence territoriale par ses 5 implantations (Anglet, Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Poitiers), Odéys **développe une action de proximité, facilite l'innovation et apporte des services à tous les acteurs de la filière pour faire évoluer les pratiques vers une filière construction et aménagement durables.**

Odéys a un rôle de **facilitateur** avec des actions qui s'appuient sur 3 piliers :

- **Animer le réseau** : mise en relation, retours d'expériences, informations, ...
- **Faciliter l'innovation** : aide au montage de projet, recherche de partenaires et de financement, ...
- **Accompagner la construction et l'aménagement durables** : formation, démarche BDNA, structuration de filières bas carbone (paille, terre, chanvre, ...) et de l'Économie Circulaire (ré emploi, recyclage ...)

L'association bénéficie du soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'ADEME, de la DREAL, de Bordeaux Métropole, de Limoges Métropole, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, de l'Agglomération de La Rochelle, des organisations professionnelles du secteur : Conseil de l'Ordre des Architectes NA, FFB NA, FRTP NA, UNICEM NA, CAPEB NA ainsi que des plateformes technologiques TIPEE et NOBATEK/INEF4.

Odéys porte la démarche Bâtiments Durables en Nouvelle-Aquitaine (BDNA), avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME.

La Démarche BDNA est un **outil d'accompagnement des porteurs de projets et d'évaluation des bâtiments.**

C'est un référentiel d'autoévaluation, co-construit par les professionnels du territoire, qui prend en compte les spécificités de la région pour servir :

- De guide méthodologique pour les projets de construction neuve ou de réhabilitation,
- De grille d'évaluation,
- De support pour les réunions collaboratives.

La démarche BDNA place par ailleurs **l'utilisateur au cœur du dispositif.**





Cette démarche s'adresse aux maîtres d'ouvrage, publics et privés, qui souhaitent construire ou réhabiliter de façon durable. Elle est ouverte à tous les acteurs qui souhaitent développer collectivement leur connaissance et leur réseau dans ce domaine.



Envirobat Centre expérimente la démarche « Bâtiments Durables »

Dans le cadre du partenariat, le démarche BDNA s'ouvre aux projets d'Indre-et-Loire, grâce à l'implication d'Envirobat Centre.

Envirobat Centre est un réseau d'acteurs du monde du bâtiment qui a pour objectif de développer le questionnement environnemental dans toute la chaîne de l'acte de construire, de rénover ou d'aménager. L'association rayonne sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, un territoire riche de compétences à valoriser pour créer des synergies locales ou plus larges afin de répondre aux enjeux locaux. Pour atteindre ces objectifs, Envirobat se dote d'outils et mobilise le plus grand nombre possible d'acteurs du bâtiment qui œuvrent à faire évoluer le secteur de la construction. Envirobat entend contribuer à rendre les bâtiments en région Centre Val-de-Loire plus durables, plus économes et plus résilients face aux aléas de toutes sortes qui viennent perturber leur fonctionnement.



Partenariat Odéys – Fonds SEA pour la transition des territoires

Odéys et le Fonds SEA portent ce partenariat dans le cadre de la démarche BDNA à destination des porteurs de projets présents sur les départements traversés par la LGV SEA.

En s'inscrivant dans ce dispositif d'accompagnement porté par Odéys, le Fonds SEA soutient la démarche et son déploiement sur les territoires et auprès des acteurs. Une expérimentation est également menée dans le département de l'Indre-et-Loire en collaboration avec Envirobat Centre.

700 000 euros sont ainsi dédiés au soutien de projets inscrits dans la démarche et engagés sur les thématiques de l'économie circulaire et des matériaux biosourcés-géosourcés. L'enveloppe disponible sera ainsi attribuée au fil de l'eau selon les projets présentés.



1. Critères d'éligibilité au financement Fonds SEA

Typologie des projets concernés :

Partenariat Fonds SEA – Odéys – démarche BDNA – page 4





- Localisation géographique : départements traversés par la LGV SEA Tours-Bordeaux (Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Gironde).
- Typologie de bâtiment : habitat collectif, tertiaire, enseignement, bâtiment industriel
- Type de travaux : réhabilitation et neuf
- Densité : toute densité (urbain dense, péri urbain, rural, centre bourg)
- Porteurs de projets : tout maître d'ouvrage public ou privé



Prérequis et grille d'évaluation BDNA :

Les financements sont ouverts aux projets répondant aux prérequis du niveau « argent » du référentiel BDNA dès la commission conception, ainsi qu'à certains critères complémentaires de la grille d'évaluation (pour toute demande relative au référentiel BDNA, contacter Elsa Nauleau : e.nauleau@odeys.fr).

Thématiques couvertes par les prérequis « argent » BDNA : gestion de projet ; territoire et site ; solidaire et social ; eau ; énergie ; ressources et matériaux ; confort et santé.

Critères spécifiques Fonds SEA complémentaires aux prérequis « argent » BDNA :



Catégorie « Territoire et site » :

- 2.1.1.2 : Afin de lutter contre l'étalement urbain, le bâtiment n'est pas construit sur des terres agricoles, plantées ou des zones humides essentielles à l'équilibre environnemental local
- 2.4.2.4 : des continuités écologiques sont maintenues ou recrées favorisant la circulation de la biodiversité
ou
- 2.4.2.5 : des milieux diversifiés sont maintenus ou recrées favorisant une diversité d'espèces animales et végétales

Catégorie « Solidaire – social et économie » :

- 3.2.1.2 : des dispositions sont prises pour favoriser l'intégration de populations soumises à des difficultés d'accès à l'emploi (10% des heures travaillées sur le chantier)



Catégorie « Énergie » :

- 4.1.2.14 : le bâtiment atteint des émissions de gaz à effet de serre des énergies consommées pendant le fonctionnement du bâtiment (50 ans) inférieur à l'indicateur RE2020 IC énergie 2025 pour les bâtiments neufs
ou





- 4.1.2.15 : les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation sont améliorées avant/après travaux de plus de 50% (prérequis argent)

Catégorie « Eau » :

- 5.2.1.1 : le coefficient d'imperméabilisation de la parcelle après réalisation est inférieur à 65%
- ou
- 5.2.1.2 : le projet intègre au moins 20% de pleine terre sur la parcelle

2. Modalités d'intervention

→ Aide aux coûts d'inscription et d'accompagnement BDNA :

Ouverte à tout projet répondant aux critères d'éligibilité.

- Prise en charge de 70% des coûts HT d'inscription en démarche BDNA ;
- Prise en charge de 100% des coûts HT de l'accompagnateur BDNA, plafonnés à 40 000 €.

→ Aides complémentaires :

Destinées aux projets engagés et innovant dans les domaines de l'économie circulaire et le réemploi des matériaux ou encore promouvant le développement des matériaux biosourcés et géosourcés.

Aide complémentaire 1 : renforcement des missions AMO spécialisées

- Missions complémentaires destinées à :
 - Identifier les ressources locales nécessaires à la réalisation du projet (sourcing matériaux) ;
 - Apporter une aide à la prescription et à la rédaction des pièces des marchés (programme, CCTP...);
 - Accompagner dans la validation de la solution : ingénierie normative et réglementaire, lien avec bureau de contrôle /assurance, évaluation technique, orientation vers des essais si nécessaires (lien labo...);
 - Aider à la validation des compétences de l'équipe de maîtrise d'œuvre (références, certifications, qualification, formation) ;
 - Aider à la validation des compétences des entreprises de mises en œuvre des solutions (références, certifications, qualification, formation) ;
 - Assurer le lien avec les experts "filiales" (connaissance filières, acteurs, techniques) ;

Partenariat Fonds SEA – Odéys – démarche BDNA – page 6





– Accompagnement sur le chantier, contrôle des étapes clés.

- Les missions complémentaires devront couvrir les phases de conception et de construction du projet.
- Une analyse détaillée des missions complémentaires sera réalisée par Fonds SEA et son comité technique pour valider l'éligibilité de la demande.
- **Prise en charge de 50% des coûts HT supplémentaires, plafonné à 7500 € (soit un coût total de 15 000 €).**



Aide complémentaire 2 : aide au déploiement des innovations et mise sur le marché

- Dépenses d'investissement concernant : Recherche et Développement, essais en laboratoires, expertise complémentaire, ATEX, essais de caractérisation en centre technique.
- **Prise en charge plafonnée à 20 000 €.**

3. Dossier de demande de soutien et modalités de versement

Les porteurs de projets pourront informer le Fonds SEA de leur intention de candidature via le formulaire présenté en annexe 2 « Formulaire d'intention de candidature » en l'adressant directement par email à fonds-sea@lisea.fr. Un accusé de réception leur sera alors adressé.

A l'issue de la commission conception validant l'éligibilité au financement, chaque projet soutenu fera l'objet d'une convention de partenariat avec le Fonds SEA.

La constitution du dossier de demande de soutien est précisée en annexe 3 « Dossier de demande de soutien ».

Modalités de versement :

- acompte de 50% versé lors de la signature de la convention
- solde versé après évaluation par Odéys et validation par le Fonds SEA lors de la passation des marchés aux entreprises.

Dans le cadre de cette évaluation, le porteur de projet devra présenter les éléments suivants:

- l'ensemble du Dossier de Consultation des Entreprises (plan, CCTP, DPGF);
- les marchés signés;
- le calcul thermique réglementaire, l'Analyse de Cycle de Vie et la simulation thermique dynamique mis à jour;
- l'évaluation de la grille BDNA mise à jour par l'accompagnateur BDNA, après la signature des marchés.





La passation des marchés aux entreprises devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2025.

La commission réalisation BDNA permettra de valider définitivement la tenue des engagements pris par le porteur de projet. Dans le cas où ces engagements ne seraient pas maintenus, le porteur de projet devra rembourser l'intégralité des sommes perçues au Fonds SEA.

Pour toute demande d'information complémentaire :

Contact Odéys : Elsa Nauleau / e_nauleau@odeys.fr / <https://demarchebdna.fr/>

Contact Fonds SEA : Lise Besnas-Dauchet / fonds-sea@lisea.fr / www.lisea.fr



MOYEN	CAP	BRONZE	ARGENT	OR
GESTION DE PROJET				
STRATEGIE DEVELOPEMENT DURABLE	Le maître d'ouvrage définit ses ambitions de bâtiment durable pour l'opération, formalise son engagement dans la démarche BDNA et les communique à chacun des acteurs concernés par l'opération tout au long du projet			
ANALYSE DE SITE	Une analyse de site simplifiée a été réalisée et intégrée à minima l'étude de la parcelle, des accès, du paysage, de l'environnement immédiat et du climat.		Une analyse de site est réalisée selon le cahier des charges BDNA	
CHANTIER A FAIBLES NUISANCES	Une démarche de tri et valorisation des déchets de chantier est mise en place sur le chantier. Le chantier est réalisé dans le respect des règles du chantier à faibles nuisances.			
COUT GLOBAL	Un calcul simplifié coût global est réalisé		Un calcul en coût global est réalisé et à minima 2 variantes sont étudiées. Un calcul en coût global est réalisé et à minima 2 variantes sont étudiées. Un calcul en coût global est réalisé et à minima 2 variantes sont étudiées. Cette étude intègre à minima les coûts d'investissement, d'entretien et de maintenance, les coûts liés aux consommations d'eau et d'énergie, ainsi que le volet carbone et l'épuisement des ressources.	
ACCOMPAGNEMENT DE PROJET	L'accompagnateur BDNA a été missionné sur les 3 phases (Conception, Réalisation, Usage) pour assurer la continuité du projet			
TERRITOIRE ET SITE				
BIODIVERSITE	Une étude paysagère a été réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre.		Une stratégie de préservation et/ou d'amélioration de la biodiversité a été élaborée	Des dispositions sont prises pour favoriser la production de nourriture
ILOT DE CHALEUR	Le projet a analysé sa contribution au phénomène d'îlot de chaleur		Des dispositions sont prises pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur	
SOLIDAIRE ET SOCIAL				
USAGERS - Logements neufs -			Les futurs habitants, ou représentants des habitants lorsqu'ils ne sont pas connus, ont été consultés dès la définition du programme ou au début de la conception, pour définir leurs besoins et attentes.	
USAGERS - Logements en réhabilitation, Tertiaire, Enseignement, Industrie -	Les différents types d'usagers sont identifiés et la stratégie de mobilisation des usagers est définie par le MOA.	Les futurs usagers, ou représentants des usagers lorsqu'ils ne sont pas connus, ont été consultés dès la définition du programme pour définir leurs besoins et attentes.	Les futurs usagers, ou représentants des usagers lorsqu'ils ne sont pas connus, sont consultés en phase conception	Le projet est co-construit avec les usagers, dès la phase programme, et à minima jusqu'à 2 ans après la livraison.
EAU				
IMPERMEABILISATION DES SOLS	Une stratégie a été mise en place pour limiter l'imperméabilisation de la parcelle.			

ENERGIE				
PERFORMANCE ENERGETIQUE - Neuf sauf Industrie -	Les besoins de chauffage sont calculés par une STD et sont limités à 20 kWh/m²			
PERFORMANCE ENERGETIQUE - Réhabilitation -	Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation sont améliorées avant/après travaux de plus de 50%			
RESSOURCES & MATERIAUX				
REEMPLOI	En cas de démolition/déconstruction, un diagnostic PEMD a été réalisé et les matériaux à fort potentiel de réemploi ont été identifiés pour être pris en compte dès la phase conception.			Le projet a recours au réemploi.
MATERIAUX ECO-PERFORMANT	Une clause incluse dans le dossier de consultation des entreprises incite à valoriser les filières locales ou régionales de réemploi de recyclage ou de matériaux bio/géosourcés	Obtenir 4 points dans la thématique matériaux	Obtenir 6 points dans la thématique matériaux	Obtenir 8 points dans la thématique matériaux
CONFORT & SANTE				
CONFORT D'ÉTÉ	Le projet met en œuvre des protections solaires adaptées aux orientations et aux masques solaires existants en tenant compte des usagers et des besoins de maintenance		Une STD permet de justifier une zone d'inconfort limitée à 100h/an, sur la base du diagramme de GIVONI. Cette valeur est obtenue pour l'année sans climatisation.	Des protections solaires adaptées aux saisons et aux expositions sont prévues et une STD permet de justifier une zone d'inconfort limitée à 50h/an, sur la base du diagramme de GIVONI. Cette valeur est obtenue pour l'année sans climatisation. Un scénario caniculaire et une utilisation défavorable du bâtiment ont été étudiés.
QUALITE DE L'AIR INTERIEUR	Les débits de ventilation sont mesurés à la livraison.		Les produits en contact avec l'air intérieur sont étiquetés A+	Après la livraison, une mesure de qualité d'air intérieur est réalisée.
NOMBRE DE POINTS A OBTENIR	20	40	60	80

ANNEXE 2 Présentation du Projet et calendrier d'exécution

Nom du projet : ECOLE JACQUES PREVERT
Ville : BEGLÈS
Département (N° dpt) : 33
Phase d'évaluation : Conception
Prérequis : Argent
Version référentielle : V111
Typologie : Enseignement
Type de travaux : Neuf
Climat : Terres
Densité : Densurbaîm
Points hors bonus : 58

Accompagnateur BDNA :
Rami MARTIN - ADPAVE

Dernière mise à jour :
17/05/2024

ECOLE JACQUES PREVERT (33)

Maitre d'ouvrage

Architectes

BE Technique

Accompagnateur BDNA

Commission d'évaluation - Phase Conception : évaluée le 22/05/2024
Commission d'évaluation - Phase Réalisation : non évaluée à ce jour
Commission d'évaluation - Phase Usage : non évaluée à ce jour

LES ACTEURS DU PROJET

MAITRISE D'OUVRAGE et UTILISATEUR

MAIRIE DE BEGLÈS
Ville de Bégles

MOA DÉLÉGUÉE

BORDEAUX MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLITAIN

ACCOMPAGNATEUR

APAVE (33)
apave

MAITRISE D'ŒUVRE ET ÉTUDES

ARCHITECTE MANDATAIRE

OECO architectes
oeco architectes

ARCHITECTE ASSOCIÉ

AGATE (33)
AGATE ARCHITECTES

BE TECHNIQUES

TPFI (33)
tpfi

BE ENVIRONNEMENTAL

C+POS (31)
C POS

PAYSAGISTE

BOURIETTE & VASCONSIN
B-V

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

LEA
LES ECONOMISTES ASSOCIES

CUISINISTE

CONVERGENCE
CONVERGENCE

Nom du projet: ECOLE JACQUES PRÉVERT
Ville: BÈGLES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Prérequis: Argent
Version référentiel: V111
Typologie: Enseignement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Densurbain
Points hors bonus: 58

Accompagnateur BDNA:
 Rémi MARTIN - ADPAVE
 Dernière mise à jour : 17/05/2024

CONTEXTE / GENÈSE

- **Augmentation de la population** de 15,5% sur les 10 dernières années
- **Établissement d'un Plan école**
 - École Jacques Prévert: Création d'une école élémentaire – en plus de la maternelle existante
- **Accompagnement à la transition écologique :**
 - mobilité douce (accès à vélo, transports en commun)
 - Conservation du patrimoine arboré existant
 - Réemploi d'une partie de la structure et des équipements de l'ancienne école
- **Projet en construction industrialisée bois**
 - Gain de temps
 - Impact carbone limité

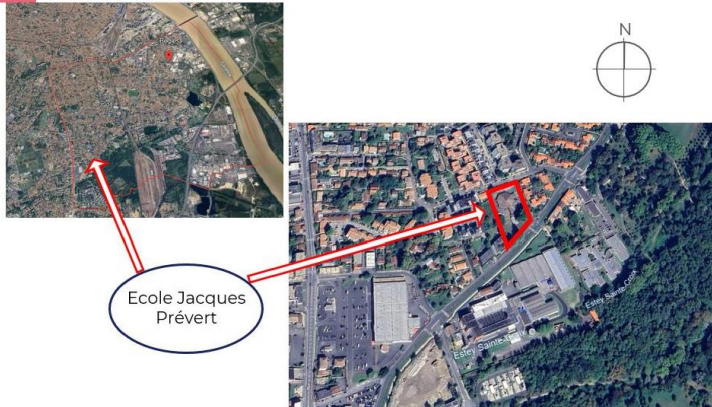



Nom du projet: ECOLE JACQUES PRÉVERT
Ville: BÈGLES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Prérequis: Argent
Version référentiel: V111
Typologie: Enseignement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Densurbain
Points hors bonus: 58

Accompagnateur BDNA:
 Rémi MARTIN - ADPAVE
 Dernière mise à jour : 17/05/2024

LE PROJET DANS SON TERRITOIRE


VUES SATELLITES






Nom du projet : ECOLE JACQUES PREVERT
Ville : BEGLES
Département (N° dp) : 33
Phase d'évaluation : Conception
Prérequis : Argenti
Version référentiel : V1.1
Typologie : Enseignement
Type de travaux : Neuf
Climat : Terres
Densité : Densurbain
Points hors bonus : 58

 Accompagnateur BDNA : Rémi MARTIN - ADAVE
 Dernière mise à jour : 17/05/2024





LE PROJET DANS SON TERRITOIRE

LE TERRAIN ET SON VOISINAGE (EXISTANT)

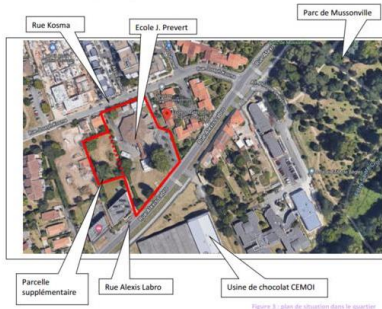




Figure 2 : plan de situation dans le quartier






Nom du projet : ECOLE JACQUES PREVERT
Ville : BEGLES
Département (N° dp) : 33
Phase d'évaluation : Conception
Prérequis : Argenti
Version référentiel : V1.1
Typologie : Enseignement
Type de travaux : Neuf
Climat : Terres
Densité : Densurbain
Points hors bonus : 58

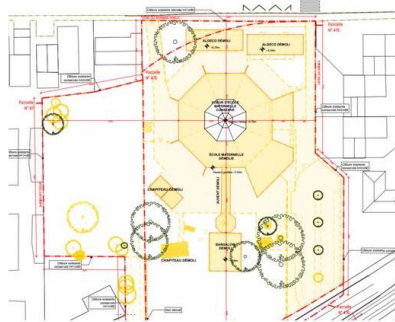
 Accompagnateur BDNA : Rémi MARTIN - ADAVE
 Dernière mise à jour : 17/05/2024





LE PROJET DANS SON TERRITOIRE

LE TERRAIN ET SON VOISINAGE (EXISTANT)



Nom du projet : ECOLE JACQUES
PREVERT
Ville : BEGLES
Département (N° dpt) : 33
Phase d'évaluation : Conception
Prérequis : Argent
Version référentiel : V1.1
Typologie : Enseignement
Type de travaux : Neuf
Climat : Terres
Densité : Suburbain
Points hors bonus : 58

 Accompagnateur BDNA :
 Remi MARTIN - ADAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024

PLAN MASSE



Nom du projet : ECOLE JACQUES
PREVERT
Ville : BEGLES
Département (N° dpt) : 33
Phase d'évaluation : Conception
Prérequis : Argent
Version référentiel : V1.1
Typologie : Enseignement
Type de travaux : Neuf
Climat : Terres
Densité : Suburbain
Points hors bonus : 58

 Accompagnateur BDNA :
 Remi MARTIN - ADAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024

PLANS DE NIVEAUX





Nom du projet: ECOLE JACQUES
 PRIEVERT
 Ville: BECLES
 Département (N° dpt): 33
 Phase d'évaluation: Conception
 Prérequis: Argent,
 Version référentiel: V1.1
 Typologie: Enseignement
 Type de travaux: Neuf
 Climat: Terres
 Densité: Densurbain
 Points hors bonus: 5B

Accompagnateur BDNA:
 Rémi MARTIN - APAYE
 Dernière mise à jour:
 17/05/2024



Nom du projet: ECOLE JACQUES
 PRIEVERT
 Ville: BECLES
 Département (N° dpt): 33
 Phase d'évaluation: Conception
 Prérequis: Argent,
 Version référentiel: V1.1
 Typologie: Enseignement
 Type de travaux: Neuf
 Climat: Terres
 Densité: Densurbain
 Points hors bonus: 5B

Accompagnateur BDNA:
 Rémi MARTIN - APAYE
 Dernière mise à jour:
 17/05/2024



COUPES



FAÇADES





Nom du projet : ECOLE JACQUES
 PRAEVERT
 Ville : BECLES
 Département (N° dpt) : 33
 Phase d'évaluation : Conception
 Prérequis : Argent
 Version référentiel : V1.1
 Typologie : Enseignement
 Type de travaux : Neuf
 Climat : Terres
 Densité : Densurbain
 Points hors bonus : 58

Accompagnateur BDNA :
 Remi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024



Nom du projet : ECOLE JACQUES
 PRAEVERT
 Ville : BECLES
 Département (N° dpt) : 33
 Phase d'évaluation : Conception
 Prérequis : Argent
 Version référentiel : V1.1
 Typologie : Enseignement
 Type de travaux : Neuf
 Climat : Terres
 Densité : Densurbain
 Points hors bonus : 58

Accompagnateur BDNA :
 Remi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024



AXONOMÉTRIE



FICHE D'IDENTITÉ

Typologie	ECOLE PRIMAIRE	Planning travaux	• Début : juillet 2024 • Fin : fin août 2025
Classement ERP		Budget prévisionnel HT	• Budget prévisionnel Travaux : 11,8 M€ HT • Coût au m² : 3 447,77€ HT / SDO
Surface	• Ecole maternelle: 1140 m² • Ecole élémentaire: 1423 m² • Locaux mutualisés: 199 m² • Locaux techniques : 218m² • Surface de plancher : 3271 m²		
Altitude	• 15 m		
Zone clim.	• H2c		
Classement bruit	• BR2		
besoin bioclimatique	• Bbio projet de 66 / Bbio max 71,40		
Consommation d'énergie primaire	• Cep moyen 53,70 / CepMax 68,4 • Cepn.r moyen 53,70 / Cepn.rMax 61,8		
Indicateurs ACV	• Ic Construction - 101 kg eq CO₂/m² • Ic Energie - 62,5 / Ic Energie Max 228		
Production locale d'électricité	• Oui • Puissance installée: 76 kWc en toiture		
Simulation thermique dynamique	• Résultats de la STD conforme selon prérequis		

Nom du projet: ECOLE JACQUES PRIEVERT
Ville: BECLES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Prérequis: Argent
Version référentiel: V1.11
Typologie: Etablissement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Densurbain
Points hors bonus: 58

Accompagnateur BDNA:
 Remi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour : 17/05/2024

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA



Nom du projet: ECOLE JACQUES PRIEVERT
Ville: BECLES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Prérequis: Argent
Version référentiel: V1.11
Typologie: Etablissement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Densurbain
Points hors bonus: 58

Accompagnateur BDNA:
 Remi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour : 17/05/2024

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA GESTION DE PROJET



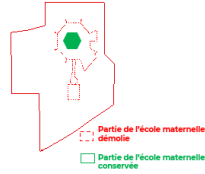
Nom du projet: ECOLE JACQUES PREVERT
 Ville: BECLES
 Département (N° dpt): 33
 Phase d'évaluation: Conception
 Prérequis: Argent
 Version référentiel: V1.1
 Typologie: Enseignement
 Type de travaux: Neuf
 Climat: Terres
 Densité: Densurbaïn
 Points hors bonus: 58
 Accompagnateur BDNA: Remi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour: 17/05/2024

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

GESTION DE PROJET

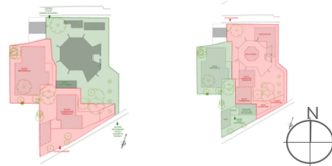
Conception

- **Intégration des exigences BDNA dès la programmation** – avec un planning conception serré
- Critère Environnemental sur la sélection du projet
- Conservation/rénovation de la bibliothèque (non demandée dans le cahier des charges initial)
- AO anticipé pour la désignation de l'entreprise clos/couvert afin garantir un travail collaboratif sur le principe constructif prévu.
- Réalisation d'un diagnostic PEMD avec potentiellement du réemploi prévu (sanitaires)



Phase de travaux n°1

Phase de travaux n°2



Exécution

- **chantier en site occupé** - Chantier à faibles nuisances avec un suivi rigoureux et implication des équipes pédagogiques
- **Jeux temporaires déplaçables pour les enfants** sur cette phase

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

TERRITOIRE & SITE – FORMES URBAINES & QUALITÉ DE VIE





Nom du projet : ECOLE JACQUES PREVERT
Ville : BEGLES
Département (N° dpd) : 33
Phase d'évaluation : Conception
Prérequis : Argenc
Version référentiel : V1.1
Typologie : Enseignement
Type de travaux : Neuf
Climat : Terres
Densité : Périurbain
Points hors bonus : 58

Accompagnateur BDNA :
 Remi MARTIN - APAVE
Dernière mise à jour :
 17/05/2024





LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

TERRITOIRE & SITE – FORMES URBAINES & QUALITÉ DE VIE

• **Volume du projet à l'échelle du quartier** (malgré l'agrandissement de l'établissement scolaire)

• **Création de surface perméable :**
toutes les surfaces extérieures


• **Conservation de nombreux arbres (14)** du site existant + 37 nouveaux arbres plantés

• **Participe à la création d'un îlot végétalisé et de fraîcheur** au sein du quartier




LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA


SOCIAL, ÉCONOMIE & SOLIDAIRE



Nom du projet : ECOLE JACQUES PREVERT
Ville : BEGLES
Département (N° dpd) : 33
Phase d'évaluation : Conception
Prérequis : Argenc
Version référentiel : V1.1
Typologie : Enseignement
Type de travaux : Neuf
Climat : Terres
Densité : Périurbain
Points hors bonus : 58

Accompagnateur BDNA :
 Remi MARTIN - APAVE
Dernière mise à jour :
 17/05/2024









Nom du projet : ECOLE JACQUES PREVERT
 Ville : BECLES
 Département (N° dpi) : 33
 Phase d'évaluation : Conception
 Prérequis : Argent
 Version référentiel : V1.1
 Typologie : Enseignement
 Type de travaux : Neuf
 Climat : Terres
 Densité : Sous-déjà
 Points hors bonus : 58

Accompagnateur BDNA :
 Rena MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024







Nom du projet : ECOLE JACQUES PREVERT
 Ville : BECLES
 Département (N° dpi) : 33
 Phase d'évaluation : Conception
 Prérequis : Argent
 Version référentiel : V1.1
 Typologie : Enseignement
 Type de travaux : Neuf
 Climat : Terres
 Densité : Sous-déjà
 Points hors bonus : 58

Accompagnateur BDNA :
 Rena MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024






LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

SOCIAL, ÉCONOMIE & SOLIDAIRE

Les usagers

- Programme de l'opération réalisée en collaboration avec le service du suivi pédagogique de la mairie
- Travail de l'échelle du bâtiment à l'échelle de l'enfant « *une agglomération de Cabanes tel un village dans les arbres* »
- Réunion de présentation auprès des usagers réalisée début [Mars 2024](#)
- Intégration de l'équipe pédagogique en phase chantier

Exécution

- Clause d'insertion prévue

Exploitation

- Bibliothèque partagée pour l'ensemble de l'école
- Création d'une salle polyvalente accessible pour les associations extérieures

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

ÉNERGIE



bdna
CONSTRUCTION

100%
Financement
à 0% par an

100%
Financement
à 0% par an

100%
Financement
à 0% par an

Nom du projet: ECOLE JACQUES PREVERT
Ville: BECULES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Prérequis: Argent
Version référentielle: V1.11
Typologie: Enseignement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Périurbain
Points hors bonus: 58

Accompagnateur BDNA :
RÉMI MARTIN - APAVE

Dernière mise à jour :
17/05/2024

cdéys

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

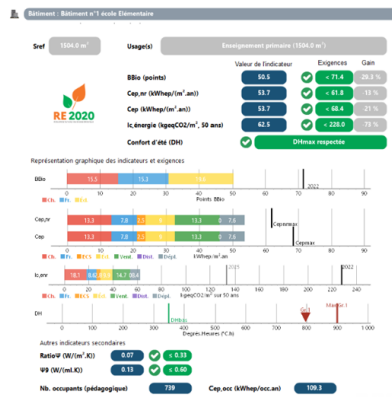
ÉNERGIE

Chauffage	Refroidissement	Éclairage
<ul style="list-style-type: none"> Production par 2 PAC eau/eau raccordées au champ de sondes. Plancher chauffant pour école. Radiateur pour restauration et bibliothèque. 	<ul style="list-style-type: none"> Géocooling pour l'ensemble de l'école – production jusqu'à 50 MWh/an. Mise en place de brasseur d'air dans les salles de classe, motricité, salle périscolaire, dortoir. 	<ul style="list-style-type: none"> Éclairage de type LED Mode pilotage adapté en fonction des espaces (en cohérence avec l'éclairage naturel et la présence).
Ventilation	Eau chaude sanitaire	Production d'énergie
<ul style="list-style-type: none"> Double flux avec récupération d'énergie haut rendement. 	<ul style="list-style-type: none"> Ballon ECS électrique avec mise en place d'équipement hydro-économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux photovoltaïques en toiture – 76 kWc Autoconsommation

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

ÉNERGIE

École élémentaire



bdna

Nom du projet: ECOLE JACQUES PREVERT
Ville: BEGLES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Préreqs: Aigant
Version référentiel: V1.11
Typologie: Enseignement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Périurbain
Points hors bonus: 58

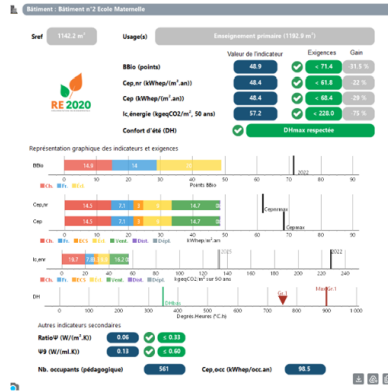
Accompagnateur BDNA:
 Remi MARTIN - ADAVE
Dernière mise à jour:
 17/05/2024

cdéys

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

ÉNERGIE

École maternelle



LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

EAU



Nom du projet : ECOLE JACQUES PREVERT
 Ville : BEGLES
 Département (N° dp4) : 33
 Phase d'évaluation : Conception
 Préréquis : Argent
 Version référentiel : V1.11
 Typologie : Enseignement
 Type de travaux : Neuf
 Climat : Terres
 Densité : Périurbain
 Points hors bonus : 58
 Accompagnateur BDNA : Rémi MARTIN - ADPAVE
 Dernière mise à jour : 17/05/2024

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

EAU

Eaux pluviales

- Réflexion sur l'imperméabilisation de la parcelle
- Gestion des eaux de pluie par abattement
- Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour arrosage du potager



LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

RESSOURCES & MATÉRIAUX



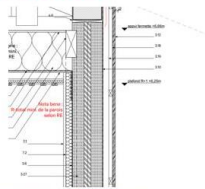
Nom du projet: ECOLE JACQUES PREVERT
Ville: ESCOLES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Prérequis: Argent
Versión référentiel: V1.1
Typologie: Enseignement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Périurbain
Points hors bonus: 58

 Accompagnateur BDNA :
 Rémi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA RESSOURCES & MATÉRIAUX

Façade Extérieure

R= 7,37
m²K/W



- 3.7 Isolant Ekobond
- 3.8 Isolant
- 3.9 Contre-ventement
- 3.10 Pare-pluie
- 3.11 Cloisons
- 3.12 Bardage bois, saturateur gris, face claire bois, largeur 60mm
- 3.21 Bardage bois, saturateur incolore ou miel, 3 largeurs de lames
- 3.22 Bardage bois 1 largeur de lame avec couvre joint BOUCOM, saturateur incolore ou miel, entre-tois 100mm
- 3.34 Encadrement bois, finition saturateur incolore ou miel
- 3.15 Brise soleil vertical bois, finition saturateur incolore ou miel
- 3.17 Panneau trois plots saturateur incolore ou miel
- 3.18 Tasseaux horizontaux
- 3.19 Tasseaux verticaux / dalle d'air
- 3.20 Trait au vent (panneau)
- 3.23 Isolant: ouate de cellulose soufflée
- 3.25 Poutre bois apparente (trottoir)
- 3.24 Plaine
- 3.25 Echelle/porte
- 3.27 Composite parens y compris contre-ventement et isolant de 200mm



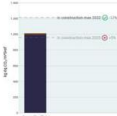
LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA RESSOURCES & MATÉRIAUX

Vue intérieure



• Réemploi d'équipements sanitaires du site existant

• Ic Construction : 1011 kg eq.CO₂/m² / seuil 2022: 1210 kg eq.CO₂/m² - gain 17%



Nom du projet: ECOLE JACQUES PUEVERT
 Ville: BECLES
 Département (N° dpt): 33
 Phase d'évaluation: Conception
 Préalable: A/gent
 Version référentiel: V1.11
 Typologie: Enseignement
 Type de travaux: Neuf
 Climat: Terres
 Densité: Densurbain
 Points hors bonus: 58
 Accompagnateur BDNA: Rémi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour: 17/05/2024

LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

CONFORT & SANTÉ

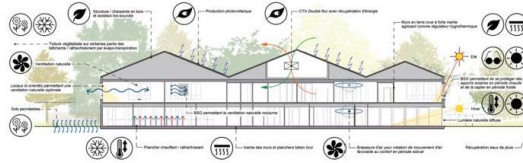


LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

CONFORT & SANTÉ

Confort thermique

- Les menuiseries seront équipées de **stores extérieures toiles** sur toutes les orientations et **stores intérieurs en toiture de la bibliothèque**
- **Double orientation** de la plupart des salles (classes, salle polyvalente, réfectoires)
- Présence d'ouvrants de **ventilation pour rafraîchissement nocturne en période chaude**.
- **pas de climatisation** : géocooling la journée et freecooling nocturne, couplé à la ventilation naturelle nocturne.
- Installation **brasseur d'air** dans les salles accueillant des élèves





 Nom du projet: ECOLE JACQUES PREVERT
 Ville: BEGLES
 Département (N° dpt): 33
 Phase d'évaluation: Conception
 Préalable: Argant
 Version référentielle: V111
 Typologie: Enseignement
 Type de travaux: Neuf
 Climat: Terres
 Densité: Bénévoles
 Points hors bonus: 58
 Accompagnateur BDNA: Rémi MARTIN - ADAVE
 Dernière mise à jour: 17/05/2024






 Nom du projet: ECOLE JACQUES PREVERT
 Ville: BEGLES
 Département (N° dpt): 33
 Phase d'évaluation: Conception
 Préalable: Argant
 Version référentielle: V111
 Typologie: Enseignement
 Type de travaux: Neuf
 Climat: Terres
 Densité: Bénévoles
 Points hors bonus: 58
 Accompagnateur BDNA: Rémi MARTIN - ADAVE
 Dernière mise à jour: 17/05/2024

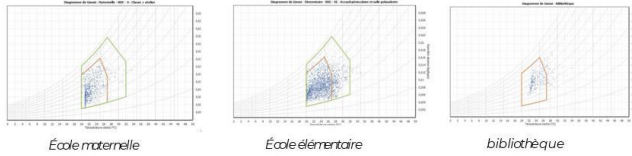



LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

CONFORT & SANTÉ

Confort thermique - Simulation Thermique Dynamique

- École maternelle: 10h/an (T > 28°C)
- École élémentaire: 5h/an (T > 28°C)
- Bibliothèque: 12h/an (T > 28°C) – avec mise en place de stores intérieurs



LE PROJET À TRAVERS LES THÈMES BDNA

CONFORT & SANTÉ

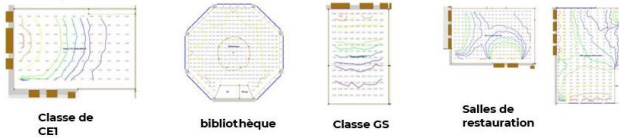
Confort acoustique

- **Traité au niveau réglementaire – notice conception** (bruit extérieur, entre salles de classe, correction acoustique de la salle de restauration et circulations communes, fonctionnement des équipements)

Confort visuel

- Réalisation étude *Flj*: résultat intégré dans la conception pour les surfaces d'ouverture

Exemples résultats



Qualité de l'air intérieur

- étiquetage réglementaire de la totalité des produits concernés sera a minima de classe A+.
- Les revêtements intérieurs et le mobilier seront couverts par un écolabel.



 Nom du projet: ECOLE JACQUES PREVERT
 Ville: BEGLES
 Département (N° dpt): 33
 Phase d'évaluation: Conception
 Présèque: Argente
 Version référentiel: V1.11
 Typologie: Enseignement
 Type de travaux: Neuf
 Climat: Terres
 Densité: Densurbain
 Points hors bonus: 58
 Accompagnateur BDNA: Rémi MARTIN - ADAVE
 Dernière mise à jour: 17/05/2024






 Nom du projet: ECOLE JACQUES PREVERT
 Ville: BEGLES
 Département (N° dpt): 33
 Phase d'évaluation: Conception
 Présèque: Argente
 Version référentiel: V1.11
 Typologie: Enseignement
 Type de travaux: Neuf
 Climat: Terres
 Densité: Densurbain
 Points hors bonus: 58
 Accompagnateur BDNA: Rémi MARTIN - ADAVE
 Dernière mise à jour: 17/05/2024




POUR CONCLURE



- Points remarquables :**
- Agrandissement d'une structure sur un site existant respectant la cohésion du quartier
 - Construction ossature bois/ évolutivité - modularité
 - Espace extérieure : Amélioration du phénomène d'îlot de chaleur sur le quartier

- Points pouvant être améliorés:**
- Indicateur Ic construction à sécuriser
 - Veiller à l'intégration des retours de l'équipe pédagogique en phase travaux

ENJEUX DURABLES DU PROJET

Adaptation du projet au site

- Projet en site occupé
- Préservation et amélioration du patrimoine végétal existant
- création d'espaces extérieurs perméables et adaptés
- Salle polyvalente accessible à usage externe

Adaptation du projet aux enjeux environnementaux

- Principe constructif bois « stockage carbone » / Évolutivité / modularité
- Intégration de l'éclairage naturel
- PAC géothermie
- Production photovoltaïque

Adaptation du projet au climat

- Impact positif sur le phénomène d'îlot de chaleur
- Favorisation de la ventilation naturelle

Nom du projet: ECOLE JACQUES
PREVERT
Ville: BEGLES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Prérequis: Argent
Versions référentiel: V1.1
Typologie: Enseignement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Ruesurbaîné
Points hors bonus: 58

Accompagnateur BDNA:
 Remi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024

VUE D'ENSEMBLE AU REGARD DE LA DÉMARCHE BDNA



INNOVATION : POINTS À VALIDER EN COMMISSION

Organisation/ planning chantier

construction modulaire bois permettant une cohérence durable forte du projet:

- facilitation de la modularité/ évolutivité dans le temps
- réduction des délais et optimisation du planning
- amélioration des conditions de travail des ouvriers (montage en atelier)
- réduction des nuisances en phase chantier (installation sur r chantier)
- construction vertueuse : matériau biosourcé - limitation impact carbone



Nom du projet: ECOLE JACQUES
PREVERT
Ville: BEGLES
Département (N° dpt): 33
Phase d'évaluation: Conception
Prérequis: Argent
Versions référentiel: V1.1
Typologie: Enseignement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Ruesurbaîné
Points hors bonus: 58

Accompagnateur BDNA:
 Remi MARTIN - APAVE
 Dernière mise à jour :
 17/05/2024



Merçi pour votre attention

bdna
CONSEIL EN ARCHITECTURE

Nom du projet: ECOLE JACQUES PRÉVERT
Ville: BICOLES
Département (N° dp): 33
Phase d'évaluation: Conception
Désignation: Argent
Version référentiel: V1.1
Typologie: Enseignement
Type de travaux: Neuf
Climat: Terres
Densité: Désurbain
Points hors bonus: 58

Accompagnateur BDNA :
Rami MARTIN - APAVE

Dernière mise à jour :
17/05/2024

cdéys



**ANNEXE 3
BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT**

Plan de financement :

NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			ETAT (DSIL)	3 500 000 €	18%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Bordeau Métropole RI Education	2 500 000 €	13%
Travaux (par lot) :			Bordeaux Métropole ZAC Route de Toulouse	2 317 442 €	12%
Travaux (par lot) :	14 479 964 €	17 375 957 €	CAF	350 000 €	2%
			Autres, y compris aides privées (3)		
Matériels- Equipements (selon opération) :					
Autres dépenses (selon opération) :					
Honoraires	1 935 247 €	2 322 297 €			
Sous-total :	16 415 211 €	19 698 253 €	Sous-total :	8 667 442 €	44%
Recettes générées par l'investissement (4)			Autofinancement (20 % minimum)		
			Fonds propres	7 721 568 €	39%
			Emprunts (3)	3 309 244 €	17%
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	16 415 211 €	19 698 253 €		19 698 253 €	100%

Phases	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Suivi et vérification grille BDNA pour l'ensemble des phases	7 000 €	1 400 €	8 400 €
Phase 1 - Suivi des études de conception	8 250 €	1 650 €	9 900 €
Phase 2 - Suivi de chantier	12 120 €	2 424 €	14 544 €
Phase 3 - Suivi de la réception, la mise en service, suivi des performances	1 200 €	240 €	1 440 €
MONTANT TOTAL	28 570 €	5 714 €	34 284 €

Aide concernée \ Dépenses	Coûts total	Part Fonds SEA
Inscription démarche BDNA	12 240 €	8 568 €
Accompagnateur BDNA	28 570 €	28 570 €
Missions AMO complémentaires		
R&D - innovation		
Total	40 810€	37 138 €

ANNEXE 4 : CONDITIONS SUSPENSIVES

Partie I – Conditions suspensives à la signature de la convention de partenariat

Remise par les Bénéficiaires au Fonds SEA :

- D'une copie certifiée conforme des décisions des autorités compétentes des Bénéficiaires approuvant les termes de la Convention, et autorisant une ou plusieurs des personnes désignées à la signer en leurs noms et pour leurs comptes ;
- D'un engagement datant de moins de deux (2) mois portant sur l'obtention des cofinancements nécessaires à la réalisation du Projet ; il est précisé que lorsque les Bénéficiaires ne peuvent pas produire cet engagement pour l'un des co-financements, ils remettent au Fonds SEA une attestation de la demande de financement.

Partie II – Conditions suspensives au premier versement

- Attestation des Bénéficiaires que l'ensemble des déclarations telles qu'elles sont énoncées à l'article 6 sont exactes à la date de la demande de versement ;
- Justification de l'obtention de toute autorisation considérée comme nécessaire pour permettre la réalisation du Projet ;
- Justification des frais d'investissement (facture, devis) ;

Partie III – Conditions suspensives au dernier versement



- Attestation des Bénéficiaires que l'ensemble des déclarations telles qu'elles sont énoncées à l'article 6 sont exactes à la date de la demande de versement ;
- Justification des frais d'investissement relatifs au soutien du Fonds SEA (factures) ;
- Remise à Odéys et au Fonds SEA du dossier relatif à la passation des marchés aux entreprises composé des pièces suivantes :
 - o L'ensemble du Dossier de Consultation des Entreprises (plan, CCTP, DPGF) ;
 - o Les marchés signés ;
 - o Le calcul thermique réglementaire, l'analyse du cycle de vie et la simulation thermique dynamique mis à jour ;
 - o L'évaluation de la grille BDNA mise à jour par l'accompagnateur BDNA, après la signature des marchés.